

Comité de direction

p.a. Administration communale
Rue du Collège 14
1372 Bavois
tél. 024/441.46.43 - fax 024/441.46.42
e-mail : greffe@bavois.ch

Au Conseil intercommunal

Bavois, le 20 août 2020

Préavis no 30/20 : Demande de crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. But du préavis

Par le présent préavis, le Comité de direction de l'ASIOR sollicite du Conseil intercommunal l'octroi d'un crédit de **Fr. 430'000.-** pour mener les études en vue de la construction d'un bâtiment scolaire secondaire à Montchoisi.

2. Situation

En 2014, des portakabines provisoires ont été installés sur le site de Montchoisi afin de pallier au manque de locaux nécessaires au regroupement de l'ensemble du secondaire sur le site. Par le préavis 08/17, le Comité de direction de l'ASIOR a sollicité un crédit d'étude d'un montant de Fr. 50'000.- pour l'étude des besoins en locaux scolaires pour le secondaire. Ce crédit a également permis à l'entreprise IEC d'effectuer une étude de faisabilité relative à la construction d'une salle de gymnastique VD6 triple, d'une bibliothèque, ainsi que d'une extension du bâtiment secondaire.

Le PA actuel ne permet pas de recevoir le programme complet, notamment en ce qui concerne les installations sportives. Il devra donc être adapté et modifié par la Commune d'Orbe. Il autorise cependant d'aller de l'avant avec la construction d'un bâtiment scolaire qui permettrait de « faire disparaître » les portakabines et créer des classes supplémentaires.

3. Descriptif de l'étude

Tout comme pour la construction scolaire prévue à Montcherand, il y a lieu de mandater un BAMO (Bureau d'Assistance à Maître d'Ouvrage) afin d'effectuer :

- la gestion globale de demande d'offres en vue :
 - d'établir et finaliser l'étude de faisabilité,
 - de définir le type de construction souhaité et un planning intentionnel plus précis,
 - de définir les procédures d'appel d'offre,
 - d'établir des dossier d'appels d'offre en vue de désigner les mandataires (architecte, ingénieur civil, CVSE, AEAI) pour la phase SIA 31 avant-projet;
- la coordination du développement de l'avant-projet phase SIA 31;
- le développement et l'établissement du cahier des charges + dossier d'AO pour l'entreprise totale.

Ensuite, les mandataires élaboreront les études d'avant-projet permettant l'établissement et la rentrée des dossiers d'appels d'offres en Entreprise Totale (ET) par CFC, ce qui permettra de garantir la précision du devis des travaux de réalisation à +/- 10 % (base pour le dépôt du préavis de demande du crédit de construction), ainsi que l'établissement et le dépôt du dossier de mise à l'enquête et son suivi. En effet, nous avons entre nos mains actuellement un rapport d'étude de faisabilité, mais il convient à présent d'affiner le projet. C'est ce que réaliseront les entreprises mandatées grâce au crédit accordé par ce préavis.

4. Aspects financiers

Le devis pour la réalisation de ces prestations se monte à Fr. 430'000.- TTC. Ce montant sera financé par un emprunt aux meilleures conditions du marché.

5. Calendrier prévu

- 24 septembre 2020 : décision du Conseil intercommunal. En cas de validation :
 - 2022 : dépôt du préavis et vote du crédit de construction par le Conseil intercommunal. En cas de validation :
 - automne 2022 : début de travaux
 - rentrée 2024 : ouverture des classes.

6. Conclusion

En conclusion, le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

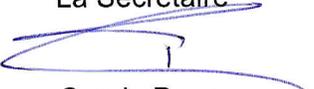
Le Conseil intercommunal,

- vu le préavis no 30/20 concernant une demande de crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montchoisi;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE :

1. Un crédit de **Fr. 430'000.-** est accordé au Comité de direction pour financer l'étude en vu de la construction d'un bâtiment scolaire secondaire à Montchoisi.
2. Le CODIR est autorisé à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. Le montant sera amorti en 10 ans.

Au nom du Comité de direction

La Présidente	La Secrétaire
	
Valérie Cottens	Carole Pose

Délégués du Comité de direction : Mmes Sarah Giroud, Myriam Schertenleib, Dominique Wittwer et M. Olivier Petermann